In faith whereof the sandersigned. II En foi deciquoi des saussigned of

have affixed their signatures to the appose leur signature an bas du present Les réserves énoncées ci-dessous sont acceptées:

Done at Geneva this four (B). III (B). wol side every le quaterze décembre

Turquie: Les relevés prévus à ce paragraphe seront établis et publiés par Turquie à des intervalles aussi rapprochés que possible sans qu'il y ait obligation que ces relevés soient annuels.

Union Sud-Africaine: Les relevés ne contiendront pas d'informations résernant la superficie cultivée dans les exploitations indigènes, et dans les réserves indigènes, les domaines des nègres et les centres de missions.

2° Article 2—III (E).

Brésil: Ces dispositions ne s'appliquent pas au Brésil.

3° Article 2-IV, paragraphe (2) (a).

Japon: Le choix des minerais sera laissé à la discrétion du Gouvernement japonais.

4° Article 2-V (B), (C).

VILLE LIBRE DE DANTZIG, GRÈCE, PORTUGAL, TURQUIE: Les relevés prévus VILLE LIBRE DE DANTZIG, CRECE, 1 ces paragraphes ne seront pas obligatoires.

5° Article 2-VI.

Portugal: La publication mensuelle de nombres-indices dans un avenir rapproché ne sera pas obligatoire.

6° Article 3-alinéa 2.

Mexique, Turquie: Cet alinéa sera considéré, non co ame une obligation, Mais comme une recommandation.